

LE MAG' DES PROTÉGÉS
PAROLES DE PROTÉGÉS, POUR LES PROTÉGÉS



Édition

SPÉCIALE



**SEMAINE NATIONALE
DE LA PROTECTION
JURIDIQUE DES MAJEURS**

du 2 au 8 mars 2026

La protection juridique des majeurs occupe aujourd'hui une place essentielle dans le paysage médico-social. Avec près d'un million de personnes concernées en France, un chiffre appelé à croître dans les années à venir du fait du vieillissement de la population, le secteur fait face à des enjeux humains, sociaux et organisationnels majeurs.

Dans ce contexte en pleine mutation, l'Udaf de l'Allier s'est mobilisée avec force pour porter des actions ambitieuses, innovantes et profondément ancrées dans les réalités du terrain. Cette dynamique s'est inscrite dans un temps fort national : la deuxième édition de la Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs, organisée du 2 au 8 mars 2026 par l'Inter-Fédération PJM (Unaf, FNAT, Unapei).

À l'échelle locale, l'Udaf de l'Allier a pleinement pris part à cette dynamique nationale en organisant et en coordonnant plusieurs actions phares : temps d'information, ateliers thématiques, rencontres interprofessionnelles, portes ouvertes ou encore événements destinés à donner la parole aux personnes protégées. Ces initiatives ont permis de renforcer les liens entre professionnels, d'améliorer la compréhension des enjeux juridiques et d'accompagner plus efficacement les personnes concernées.

Ce numéro revient sur ces actions, leurs impacts et les perspectives qu'elles ouvrent. Il met en lumière l'engagement collectif qui nous anime : protéger, accompagner et défendre les droits des personnes les plus vulnérables, tout en valorisant les compétences et l'expertise des professionnels des service tutélaires qui œuvrent au quotidien.



**Union Départementale des
Associations Familiales de l'Allier**

19 rue de Villars - 03000 MOULINS

Téléphone : 04 70 48 70 00

Mail : contact@udaf03.fr

Retrouvez l'actualité de l'Udaf sur

www.udaf03.fr



CINÉ-DÉBAT “QUAND PROTÉGER CHANGE UNE VIE”



Dans le cadre de cette semaine thématique, le service protection de l'Udaf de l'Allier a co-organisé avec la Croix Marine et le Conseil Départemental de l'Accès au Droit un ciné-débat qui a rencontré un vif succès. De nombreuses personnes avaient fait le déplacement : familles, aidants, professionnels, magistrats mais aussi majeurs protégés, tous réunis autour d'un moment d'échanges riche et convivial.



Diffusion d'un documentaire pour mieux comprendre le métier de MJPM

La séance a débuté par la projection d'un documentaire immersif consacré au métier de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM). Ce film a permis de mettre en lumière :

- la diversité des situations accompagnées et la complexité des missions confiées aux MJPM,
- l'importance du lien humain et de confiance dans l'exercice de cette profession,
- les enjeux éthiques et juridiques liés à la protection des personnes vulnérables.



Un temps d'échanges riche en témoignages

À l'issue de la projection, un débat ouvert a permis à chacun de s'exprimer. Les échanges ont été animés par :

- des majeurs protégés,
- un magistrat,
- des professionnels de terrain.

Les témoignages ont apporté un éclairage précieux sur la réalité du terrain, la relation d'accompagnement, les difficultés rencontrées mais aussi les réussites quotidiennes. Les questions du public ont permis d'aborder des thèmes variés : cadre légal, place de la personne protégée dans les décisions, collaboration avec les familles, ou encore évolutions du métier.

Un moment fédérateur et porteur de sens

Ce ciné-débat a été l'occasion de renforcer les liens entre les différents acteurs de la protection juridique des majeurs et de valoriser un métier indispensable mais encore trop peu connu. La richesse des échanges témoigne de l'importance de ces temps de sensibilisation et de dialogue.

Nous remercions chaleureusement tous les participants pour leur présence et leur engagement, ainsi que les intervenants pour la qualité de leurs contributions.

L'UDAF 03 DANS LE CANTAL

L'Udaf de l'Allier a été invitée à participer à une journée d'échanges autour du consentement et de l'autonomie de la personne protégée.

Une délégation de 4 personnes s'est rendue à Aurillac présenter les travaux sur la citoyenneté réalisés par le Conseil de Protection et de la Vie Sociale (CPVS).



Devant près de 300 professionnels de la protection juridique des majeurs, Julie AUGUSTE-LIONNET, responsable du Pôle Protection, Accompagnement, Familles, accompagnée de Guillaume LAVIGNIE, conseiller numérique ainsi que de Jérôme D. et Annie L. ont montré que la question de la citoyenneté de ce public est très présente au sein de l'Udaf de l'Allier.

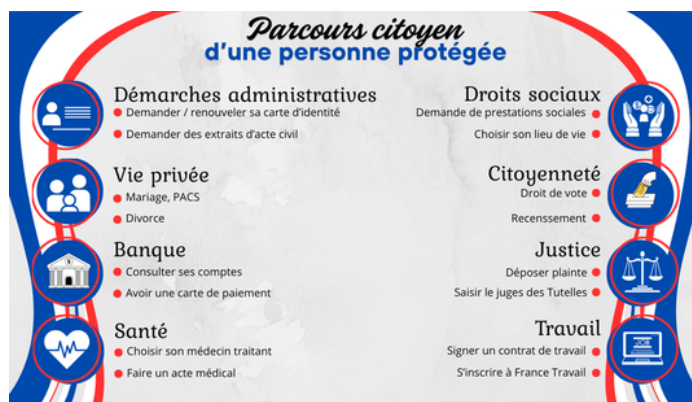


Des sondages réalisés par Anna AUDIGER, stagiaire assistante de service social, auprès de mandataires, partenaires et de majeurs protégés ont permis de mettre en avant certains éléments :

- La plupart des majeurs connaissent leur droit.
- Les partenaires (Mairies, administration...) ne sont pas forcément avertis des droits des personnes bénéficiant d'une mesure de protection. Ils demandent de l'aide auprès des mandataires judiciaires à la protection des majeurs.

Pour terminer l'intervention, Julie AUGUSTE-LIONNET a précisé que le CPVS travaille sur la création d'un guide sur la citoyenneté des personnes protégées avec le concours de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de l'Allier (AMF03).

Un groupe de travail va prochainement voir le jour pour mettre en forme ce guide, destiné aux professionnels et partenaires.



L'Udaf de l'Allier remercie l'Udaf du Cantal pour cette invitation ainsi que l'ensemble des parties prenantes à ce travail et particulièrement Monsieur Jérôme D. et Madame Annie L. de leur implication.

JOURNÉE PORTES OUVERTES : À LA RENCONTRE DES PROFESSIONNELS DE DEMAIN

Notre site de Cusset a accueilli, le jeudi 5 mars, une journée portes ouvertes dédiée aux futurs professionnels du secteur social et médico-social. L'objectif : faire découvrir le métier de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs et permettre des échanges directs avec les équipes.

Une rencontre privilégiée avec les équipes

Six personnes actuellement engagées dans un parcours de formation en travail social ou en démarche d'obtention du Certificat National de Compétence (CNC) ont répondu présentes. Accueillies par les professionnels du service, elles ont pu :

- découvrir le fonctionnement du service
- comprendre l'organisation du travail au quotidien,
- échanger sur les missions du MJPM,
- poser leurs questions sur les réalités du terrain,
- partager leurs motivations et leurs projets professionnels.

Ce temps d'immersion a permis de créer un dialogue authentique entre les équipes expérimentées et celles et ceux qui se préparent à rejoindre la profession. Pour nos équipes, cette rencontre a été l'occasion de valoriser leur expertise en partageant les valeurs qui fondent la protection juridique des majeurs.

Une dynamique à poursuivre

Cette journée portes ouvertes s'inscrit pleinement dans notre volonté de faire connaître le métier, d'encourager les vocations et de renforcer les liens avec les centres de formation. Les échanges riches et spontanés témoignent de l'intérêt croissant pour la profession et de l'importance de ces temps de rencontre.

Nous remercions chaleureusement les participants pour leur engagement et leur curiosité, ainsi que les équipes pour leur mobilisation.



Mandataire Judiciaire à la Protection Juridique des Majeurs



Comptable des usagers



Secrétaire / Assistante administrative



Agent d'accueil



Juriste



1 MILLION DE PERSONNES
EN PROTECTION
JURIDIQUE

1 MILLION DE RAISONS
D'EN PARLER



Magazine conçu et édité par l'Udaf
de l'Allier
Périodicité : Édition spéciale
N°ISSN : 2968-8450